Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le 18/04/2018
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_069-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_069

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix huit, le douze avril à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Direction Générale des Services

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	62

Objet de la délibération:
Motion - Opposition à la construction d'un second centre pénitentiaire sur un secteur dédié au développement économique de l'Agglomération

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Marie-France DURANDO, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Michèle PELASSY, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Richard STRAMBIO pouvoir à Grégory LOEW, Sophie DUFOUR pouvoir à Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT pouvoir à Gérald PIERRUGUES, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Richard TYLINSKI, Alain HAINAUT pouvoir à Sylvie FAYE, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Florence LEROUX pouvoir à Guy DEMARTINI, André MENET pouvoir à Jutta AUGUIN, Christine NICCOLETTI pouvoir à Mathilde KOUJI-DECOURT, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Alain VIGIER, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER, Jean-Daniel SANTONI pouvoir à Daniel MARIA

ABSENT(S) :
Franck AMBROSINO, Bernard CHARDES, Marie-Christine GUIOL, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Anne-Marie AMOROSO

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN

Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le 18/04/2018
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_069-DE

Dans le cadre du dernier programme de mobilisation du foncier pour la construction de nouveaux centres pénitentiaires, une circulaire du 6 octobre 2016 a invité les Préfets de Région et de Département à transmettre des propositions de sites au Garde des Sceaux.

En effet, le Gouvernement a rappelé l'impérieuse nécessité d'apporter une réponse au fléau de la surpopulation carcérale et de cesser de reporter indéfiniment la mise en œuvre du principe de l'encellulement individuel.

A ce titre, il souhaite amplifier l'effort de construction du parc immobilier pénitentiaire, via la réalisation de 33 nouveaux établissements et 28 quartiers de préparation à la sortie sur le territoire national.

Si la circulaire précitée d'octobre 2016 proposait comme localisation d'une future maison d'arrêt les Alpes-Maritimes (ou le Var), et plus précisément les sites de Grasse (ou Fréjus), les services de l'État envisagent aujourd'hui la construction d'un nouveau centre pénitentiaire sur le territoire de la Dracénie, en plein cœur d'une zone située dans l'Arc-Sud dédiée au développement économique de l'Agglomération.

Un bureau d'études a d'ores et déjà été missionné aux fins de réalisation d'une étude de faisabilité technique du projet.

Considérant que ce projet n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable entre les services de l'État et les Élus de la Communauté d'Agglomération Dracénoise ;

Considérant que ce projet est en inadéquation totale avec la vocation de développement économique du territoire, clairement identifiée par les Élus communautaires dans son projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui devrait être arrêté avant la fin du premier semestre 2018 ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération Dracénoise mène aujourd'hui un véritable projet sur son territoire, en favorisant un développement équilibré, cohérent et localisé ;

Considérant que si le cœur de l'Agglomération doit être renforcé et que les atouts des composantes territoriales Nord et Ouest de la Dracénie doivent être valorisés, les Élus communautaires souhaitent libérer le potentiel de développement de l'arc-Sud ;

Considérant que dans ce cadre, des secteurs éminemment stratégiques ont été identifiés sur le territoire, notamment en bordure de l'autoroute A8, pour un développement économique, vecteur d'attractivité et de richesses ;

Considérant que le développement économique de l'arc-Sud de notre Agglomération, pourvoyeur de richesses fiscales et d'emploi, est aujourd'hui indispensable pour la Dracénie, territoire fiscalement pauvre au regard des différents indicateurs (taux de chômage de 12,2 %, émargement au Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) ;

Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le 18/04/2018
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_069-DE

Considérant que l'implantation d'un centre pénitentiaire sur un secteur à fort enjeu économique compromettrait réellement le projet de l'Agglomération, en termes d'attractivité du territoire fortement souhaité et défendu par les Élus communautaires ;

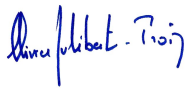
En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- *affirmer son opposition au projet d'implantation d'un nouveau centre pénitentiaire sur une zone dédiée au développement économique de la Dracénie,*

- *réaffirmer le soutien de la Communauté d'Agglomération Dracénoise à la volonté de l'État de trouver un site dédié et adapté répondant au problème de la surpopulation carcérale, qui n'obérerait pas le projet de développement économique des territoires.*

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré, par 60 voix pour
2 abstention(s) :
Mathilde KOUJI-DECOURT, Christine NICCOLETTI
décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 17/04/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.